

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Communauté de Communes

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMESCommunauté de
Communes du Pays
des Paillons

OBJET :

Désignation d'un représentant
de la CCPP
au conseil d'administration
du collège François Rabelais

Décision n° 20 10 20

L'an deux mille vingt, le jeudi 1^{er} octobre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes, en séance non ouvert au public mais retransmis en direct par voie électronique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

Etaient présents : Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Gérard Branda, Edmond Mari, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Alexandra Russo, Monsieur Romain Bianchi, Monsieur Philippe Mineur, Mesdames Sandrine Gugielmino, Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauray, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Pierre Donadey par Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jacques Saulay par Monsieur Edmond Mari, Madame Lykke Saviane par Monsieur Alain Alessio, Monsieur Gérard De Zordo par Monsieur Francis Tujague, Madame Sophie Esposito par Monsieur Romain Bianchi.

Absents : Messieurs Michel Lottier, Jean-Marc Rancurel, Mesdames Evelyne Laborde, Germaine Millo.

Madame Michèle Maurel a été nommée secrétaire de séance.

Le président indique que, conformément à l'article R421-14 du code de l'éducation, modifié par décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 - art 2, l'assemblée communautaire est chargée de désigner son représentant au Conseil d'administration du collège François Rabelais à L'Escarène.

Après consultation du bureau, le président propose de désigner Monsieur Noël Albin.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son président,
après en avoir délibéré,**

Vu l'article R421-14 du code de l'éducation, modifié par décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 - art 2, qui prévoit dans la composition des conseils d'administration des collèges un représentant de la commune siège et un représentant de l'EPCI.

Désigne Monsieur Noël Albin pour représenter la communauté de communes du pays des Paillons au conseil d'administration du collège François Rabelais à L'Escarène.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

Nombre de conseillers
en exercice : 38

Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0

LE PRESIDENT
M. LAVAGNA